



P53-LA GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Organisation

Durée : 3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : Blended

Contenu pédagogique



Public visé

Ce stage est destiné au personnel de services Achats, ADV, Marketing, Douane, logistique, Import, Export, etc.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Connaître l'ensemble des obligations liées à la détention dans le cadre de leur activité professionnelle de métaux précieux (or, argent, platine, plaqué) ou d'ouvrages composés de métaux précieux (plaquage, vermeil) notamment :

1° les règles en matière de marquage

2° Les différents acteurs en charge du marquage des ouvrage (bureau de garantie, organismes de contrôle agréés, délégataires..)

3° Présentation des formalités administratives auxquelles sont soumis les professionnels de la garantie

- Connaître plus particulièrement les obligations liées à la tenue du livre de police.



Description

Introduction

1. Présentation générale du système de garantie des métaux précieux et ses objectifs

2. Présentation des obligations à la charge des opérateurs dans le champ de la garantie des métaux précieux :

- La déclaration d'existence
- Les règles de marquage : poinçons/règles applicables aux ouvrages plaqué ou doré
- Livre de police

3. Les axes de modernisation du régime de la garantie des métaux précieux

4. Réponse aux questions sur l'ensemble de la formation

Conclusion





Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience dans le commerce international.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Le participant doit remplir un questionnaire de satisfaction de manière nominative (à remettre en fin de stage à l'ODASCE ou, au plus tard, sous huit jours par e-mail ou par fax).